

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 561

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le commerce et les collectes

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 561 2 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

561

Helvetas fête son 25^e anniversaire. Le numéro spécial de sa revue «Partenaires» s'ouvre sur un appel du président de la Confédération: «Si nous le voulons tous, nous pouvons instaurer une distribution plus équitable des moyens de subsistance...» «Des projets modestes (...) sont bien plus bénéfiques à un auto-provisionnement que des entreprises spectaculaires réalisées avec les moyens industriels et économiques d'une technologie avancée.» Appuyez donc la collecte nationale d'Helvetas!

Dans les deux articles qui suivent, Helvetas met en évidence ce fait maintenant connu: si la faim existe ce n'est pas à cause d'une production alimentaire insuffisante, mais bien parce que la distribution de cette production est mal faite; notre bétail mange la nourriture des pauvres; une partie toujours croissante des terres du tiers-monde est affectée à produire pour les marchés des villes européennes et américaines.

Chevallaz met l'accent sur l'appui financier du peuple suisse; Helvetas nous renvoie, au-delà d'une simple collecte — «aucun de nous ne doit songer à calmer sa conscience avec un simple don» —, aux rapports économiques entre pays riches et pays pauvres.

C'est ce même débat qui a marqué l'examen de la loi sur la garantie aux exportations par le Conseil national la semaine passée. Gouvernement, milieux économiques et mêmes certains syndicalistes se refusent à mélanger les bidons: les affaires sont les affaires, la garantie un problème technique qui ne peut s'embarrasser de considérations politico-philosophiques sur l'aide au développement; pour la coopération il y a un budget et des

collectes. Des exportations suisses favorisent un type de développement qui peut conduire à la famine pour les populations locales, on ne veut pas le savoir, d'ailleurs faudrait encore le prouver. «Pas d'aide au développement idéologique au prix de nos places de travail» a titré la «NZZ».

Une solution de compromis a été acceptée de justesse par le National — prise en considération de la politique de développement — mais quel sort lui réservera le Conseil des Etats? De toute façon les travaux de la commission qui octroie la garantie ne sont pas publics et, comme les députés ont refusé que les organisations d'aide au développement puissent y siéger, personne ne pourra contrôler quoi que ce soit. Clair, net et schizophrène.

DÉMOCRATIE

La transparence, oui, mais à bon marché!

Pour convaincre et l'emporter, il ne suffit pas qu'une proposition soit séduisante, ni même qu'elle procède d'un évident souci d'équité. Ce qui fut amplement démontré la semaine dernière au Conseil national, lors du débat sur la garantie contre les risques à l'exportation (GRE).

On en était à l'article 6a «nouveau» de la loi, qui prévoit de rendre autonome le fonds de réserve de la GRE. Le principe en était acquis, et personne ne s'excitait. Ceux qui s'intéressaient au projet en discussion étaient encore à commenter la victoire obtenue de justesse (71 voix à 68) par la proposition Blunschy et tendant à rien moins qu'à introduire — enfin — un critère nouveau pour l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation: dorénavant «les principes fondamentaux de la politique suisse en matière de développement» devraient compter au même titre que les deux buts traditionnels de la GRE, à savoir la promotion des

SUITE ET FIN AU VERSO